Femmes à Cuba : la Révolution émancipatrice

Salim Lamrani

jeudi 22 octobre 2015, mis en ligne par Salim Lamrani

Introduction

Le triomphe de la Révolution cubaine a engendré le plus remarquable bouleversement politique, économique et social de l'histoire de l'Amérique latine. Dès 1959, les nouvelles autorités dirigées par Fidel Castro ont placé les déshérités, en particulier les femmes et les personnes de couleur, principales victimes des discriminations inhérentes à une société patriarcale et ségrégationniste, au centre du projet réformateur. La Révolution « des humbles, par les humbles et pour les humbles » devait jeter les bases d'une nouvelle ère égalitaire, débarrassée des affres des injustices liées à l'histoire et aux structures sociales du pays.

Les femmes cubaines ont été la priorité immédiate du gouvernement révolutionnaire avec la création, dès 1960, de la Fédération de femmes cubaines (FMC), dont la présidente fut Vilma Espín Dubois, militante pleinement engagée contre la dictature du général Fulgencio Batista et épouse de Raúl Castro. Quel était le statut de la femme au triomphe de la Révolution ? Quelles mesures concrètes ont été adoptées pour diffuser et appliquer les idées de l'égalité des droits et des opportunités entre les hommes et les femmes, et mettre un terme aux préjugés et aux stéréotypes culturels ?

Trois axes structureront cette réflexion. Dans un premier temps, une attention particulière sera accordée à la place des femmes avant le triomphe de la Révolution. Ensuite, il conviendra d'analyser les mesures prises par le nouveau pouvoir pour permettre à ce secteur de la société d'atteindre l'émancipation définitive et la pleine citoyenneté. Enfin, au-delà des grandes déclarations de principes, un regard sera porté sur son statut aujourd'hui pour évaluer son intégration dans la vie politique, économique et sociale du pays.

1. La place des femmes avant le triomphe de la Révolution

Sous le régime militaire de Fulgencio Batista de 1952 à 1958, les femmes cubaines, soumises au carcan d'une société patriarcale, ne représentaient que 17% de la population active et recevaient une rémunération sensiblement inférieure à celle des hommes pour un emploi équivalent. Cantonnées au rôle de mères au foyer chargées des tâches domestiques, sous la férule de l'omnipotence des maris, premières victimes de l'illettrisme qui frappait une grande partie de la population, les perspectives étaient plutôt sombres pour les femmes cubaines. Ainsi, sur les 5,8 millions d'habitants, avec un taux de scolarisation de seulement 55% pour les enfants de 6 à 14 ans, plus d'un million d'enfants n'avaient pas accès à l'école et étaient cantonnés au foyer familial, à la charge de la mère. L'analphabétisme touchait 22% de la population, soit plus de 800 000 personnes, dont une majorité de femmes.

Malgré l'obtention du droit de vote dès 1934, sous le gouvernement progressiste de Ramón Grau San Martín émanant de la Révolution populaire de 1933, le rôle des femmes dans la vie politique a été très limité. Ainsi, de 1934 à 1958, seules 26 femmes ont occupé un poste législatif avec 23 députées et 3 sénatrices.

En revanche, les femmes cubaines ont joué un rôle-clé dans la lutte insurrectionnelle contre la dictature de Fulgencio Batista, notamment au travers d'organisations telles que le Frente Cívico de Mujeres Martianas et las Mujeres Oposicionistas Unidas. Les femmes cubaines ont intégré la guérilla du Mouvement 26 Juillet de Fidel Castro en créant en septembre 1958 le peloton militaire « Mariana

Grajales », exclusivement féminin, dans la Sierra Maestra. Plusieurs figures féminines, telles que Celia Sánchez, Melba Hernández, Haydée Santamaría ou Vilma Espín, entre autres, ont émergé du mouvement révolutionnaire contre le régime militaire. Néanmoins, les revendications de ces militantes n'étaient pas purement féministes. Comme l'a souligné Maruja Iglesias, dirigeante du Frente Cívico de Mujeres Martianas, « nous ne luttions pas pour les droits de la femme. Nous luttions pour les droits de tous ».

2. Premières mesures du gouvernement révolutionnaire

Depuis le triomphe de la Révolution en 1959, dont les fondements idéologiques se trouvent dans la pensée du Héros national José Martí, l'État cubain a fait de l'émancipation de la femme l'une de ses principales priorités. Dès son premier discours prononcé le 1er janvier 1959 à Santiago de Cuba, quelques heures après la fuite de Batista, Fidel Castro avait fait allusion à la situation de la femme et avait rappelé que la mission du processus révolutionnaire était de mettre un terme à la subordination sociale des plus opprimés :

> Il s'agit d'un secteur de notre pays qui a besoin d'être libéré, car il est victime de la discrimination au travail et dans d'autres aspects de la vie […] Quand l'on jugera notre révolution dans les années futures, l'une des questions pour lesquelles nous serons jugés sera la manière dont nous aurons résolu, dans notre société et notre patrie, les problèmes de la femme, même s'il s'agit d'un des problèmes de la révolution qui requièrent le plus de ténacité, le plus de fermeté, le plus de constance et d'effort.

Les femmes cubaines ont été les principales bénéficiaires des conquêtes sociales et populaires. Ainsi, dès 1960, la Fédération des femmes cubaines (FMC) fondée par Vilma Espín, a vu le jour afin de défendre les mêmes droits pour tous et mettre un terme aux discriminations. Les femmes devaient enfin occuper l'espace social qui leur correspondait et contribuer pleinement à l'édification de la nouvelle Patrie. Fidel Castro en avait souligné l'importance : « La femme cubaine, doublement humiliée et reléguée par la société semi-coloniale avait besoin de sa propre organisation, que représenterait ses intérêts spécifiques et qui travaillerait pour obtenir la plus grande participation dans la vie économique, politique et sociale de la Révolution ». La FMC compte aujourd'hui plus de 4 millions de membres.

Vilma Espín Dubois a joué un rôle fondamental dans l'émancipation des femmes cubaines. Militante révolutionnaire, elle a intégré le Mouvement 26 Juillet et a été membre de la Direction nationale. En 1958, Vilma Espín a rejoint le Second Front Oriental Frank País, devenant l'une des premières femmes à participer à la guérilla. Après le triomphe de la Révolution, elle a dédié sa vie à la lutte des femmes cubaines pour l'égalité, jusqu'à sa disparition en 2007. Elle a ainsi présidé la Commission nationale de prévention et d'attention sociale, la Commission de l'enfance, la jeunesse et de l'égalité des femmes au sein du Parlement cubain.

L'une des premières tâches de la FMC a été de lutter contre la prostitution, nécessité vitale pour près de 100 000 femmes de la Cuba prérévolutionnaire, et de les impliquer dans la construction de la nouvelle société. Avec la disparition des conditions économiques et sociales responsables de l'exploitation sexuelle des femmes, la réadaptation sociale a été d'autant plus facilitée par l'existence d'une structure fédérative féminine.

Suivant l'adage de José Martí « être cultivé pour être libre », Cuba a lancé en 1961 une grande campagne d'alphabétisation qui a permis à toutes les catégories de la société, en particulier aux femmes – et surtout aux femmes de couleur –, de bénéficier de ce progrès social qui ouvrait la voie vers l'égalité. Plus de 10 000 écoles primaires ont été créées la même année, soit plus que durant les soixante ans de république néocoloniale. Les résultats furent immédiats : plus de 700 000 personnes, dont 55% de femmes, ont été alphabétisées en douze mois et l'analphabétisme fut réduit à 3,8%. En 1961, Cuba a été déclarée par l'UNESCO « premier territoire libre d'analphabétisme », fait unique en l'Amérique latine et La Caraïbe à l'époque. Dès 1961, Cuba a créé les cercles infantiles destinés à permettre aux mères cubaines d'avoir accès à la formation, au travail et de participer à la vie économique du pays.

Cuba a ensuite mis en place un arsenal constitutionnel et législatif destiné à promouvoir les droits des femmes et l'égalité pour tous. Les articles 41 et 42 de la Constitution inscrivent dans le marbre l'égalité des droits entre femmes et hommes et sanctionnent toute « discrimination pour motif de race, couleur de peau, sexe, origine nationale, croyances religieuses ou toute autre atteinte à la dignité humaine ». La Loi 62 du Code pénal (article 295) typifie comme délit, passible d'une peine de deux ans de prison, toute atteinte au droit à l'égalité . Les femmes ont ainsi accès à tous les postes de la fonction publique et à toutes les hiérarchies des forces armées.

Au niveau international, Cuba a également joué un rôle d'avant-garde dans la promotion des droits des femmes. Ainsi, l'île de la Caraïbe est le premier pays d'Amérique latine à avoir légalisé l'avortement en 1965. Seules deux nations du continent, le Guyana en 1995 et l'Uruguay en 2012, ont suivi l'exemple de Cuba en accordant le droit imprescriptible aux femmes de disposer de leur propre corps. De la même manière, Cuba est le premier pays au monde à avoir signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme, et le second à l'avoir ratifiée.

3. Les femmes à Cuba aujourd'hui

La santé et le bien-être des femmes cubaines ont été érigés en priorités nationales depuis l'avènement de la Révolution cubaine en 1959, comme l'illustrent les indicateurs dans ce domaine. Ainsi, l'espérance de vie des femmes est de 80 ans, supérieure de deux ans à celle des hommes, et elle est similaire à celle des nations les plus développées. Le taux de mortalité infantile est de 4,6 pour mille, soit le plus bas du continent américain – Canada et États-Unis compris – et du Tiers-monde. Le taux de mortalité maternelle est de 0,02%, soit le plus bas d'Amérique latine et du Tiers-monde. Le taux de fécondité (nombre d'enfants par femme) est de 1,5 selon la Banque mondiale, c'est-à-dire le plus bas d'Amérique latine, ce qui n'est pas sans poser un problème de renouvellement générationnel.

D'un point de vue légal, l'article 59 du Code du travail protège spécifiquement les mères cubaines. Il stipule que « l'employeur doit créer et maintenir des conditions de travail pour la femme, en prenant en compte sa participation dans le processus du travail et sa fonction sociale comme mère ». Ainsi, les mères cubaines ont la possibilité de s'occuper à temps plein de leur nouveau-né tout en percevant l'intégralité de leur salaire un mois et demi avant l'accouchement et trois mois après la naissance de l'enfant. Le congé peut durer un an avec une rémunération égale à 60% de leur salaire. Au bout d'un an, elles sont automatiquement réintégrées dans leur travail. Par ailleurs, le droit du travail cubain permet aux femmes de partir à la retraite à 60 ans ou après avoir cotisé pendant 30 annuités. En guise de comparaison, les Françaises doivent avoir cotisé pendant 42 annuités pour avoir la possibilité de prendre une retraite à taux plein.

Les femmes représentent près de 60% des étudiants du pays et plus de 65% d'entre elles sont diplômées de l'enseignement supérieur. Au niveau professionnel, depuis 1980, les femmes actives disposent en moyenne d'un niveau de formation supérieur à celui des hommes actifs. Si les femmes ne représentent que 44% de 5,5 millions de personnes qui composent la population active du pays, chiffre qui illustre les efforts encore à réaliser dans la voie de l'égalité pleine, en revanche, elles constituent 66,4% des techniciens et professionnels du pays de niveau moyen et supérieur (enseignants, médecins, ingénieurs, chercheurs, etc.) et 66% des fonctionnaires civils (contre 6,2% avant 1959).

De la même manière, aujourd'hui, à travail égal, la législation cubaine impose que le salaire des femmes soit strictement le même que celui des hommes. En France, selon l'INSEE, à emploi égal, le salaire des est inférieur de 28% à celui des hommes. Aux États-Unis, le salaire des femmes ne représente que 80% de celui des hommes.

À Cuba, les femmes occupent 46% des postes de direction dans le secteur économique (contre 2% avant le triomphe de la Révolution). À titre comparatif, en France, parmi les 40 sociétés du CAC 40, seules cinq sont dirigées par des femmes. Au niveau administratif et judiciaire, les femmes cubaines représentent 66% des membres de l'inspection des Finances et du Tribunal suprême et 78% des fonctionnaires du Parquet.

Les femmes cubaines sont pleinement intégrées dans la vie politique du pays. Les statistiques dans ce domaine sont révélatrices. Ainsi, des 31 membres du Conseil d'Etat cubain, 13 sont des femmes, soit 41,9%. Au niveau exécutif, il y a 8 femmes ministres sur 34, soit 23,5%. Au Parlement cubain, sur les 612 députés, 299 sont des femmes, soit 48,66%. En France, le taux de femmes parlementaires (Assemblée nationale + Sénat) est de 26%. Cuba occupe le troisième rang mondial du plus grand pourcentage de femmes élues députés. À titre indicatif, les États-Unis occupent le rang 80.

Une femme, María Mari Machado, occupe la vice-présidence du Parlement cubain. Au niveau des Assemblées provinciales, sur les 1268 élus, 48,36% sont des femmes. Les femmes cubaines président 10 des 15 Assemblées provinciales du pays, soit 66,6%, et occupent la vice-présidence dans 7 d'entre elles, soit 46,6%. Sur les 115 membres du Comité Central du Parti Communiste cubain, 49 sont des femmes, soit 42,6%. La secrétaire du Parti communiste pour la province de La Havane, la plus importante du pays, est Lázara Mercedes López Acea, une femme de couleur née en 1964. Elle est également vice-présidente du Conseil d'Etat et du Conseil des Ministres. Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'il n'existe aucune loi à Cuba obligeant à la parité pour les postes politiques.

Par ailleurs, sur les 16 dirigeants syndicaux provinciaux de la Confédération des travailleurs cubains (CTC), 9 sont des femmes, soit 56,25%.

Au niveau de la diplomatie, Cuba est représentée par des femmes dans pas moins de 47 pays. Au Ministère des Affaires étrangères, plus de 40% des fonctionnaires sont des femmes et plusieurs d'entre elles occupent des postes de vice-ministre. Josefina Vidal, Directrice du Département des États-Unis au sein du ministère cubain des Affaires étrangères, est chargée de mener les négociations avec Washington dans le processus historique de normalisation des relations bilatérales annoncé par les Présidents Barack Obama et Raúl Castro le 17 décembre 2014.

À Cuba, la pratique sportive est considérée comme étant indispensable au développement physique et intellectuel des citoyennes et des citoyens, qui ont accès gratuitement à toutes les installations et infrastructures du pays. L'Institut national des sports a mis en place tout un éventail de programmes pour toutes les catégories de la population et toutes les générations. Les résultats sont édifiants : pour ce qui est du sport de haut niveau, les femmes occupent une place de premier choix et Cuba est le pays d'Amérique latine qui dispose – en chiffres absolus – du plus grand nombre de médaillées olympiques avec 49 titres.

Les Nations unies, par le biais de la Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbe (CEPAL), ont salué la politique de l'État cubain en faveur des femmes. Alejandrina Germán, présidente de Conférence régionale sur la femme et également Ministre de la femme de la République dominicaine, a souligné que Cuba a toujours joué un rôle avant-gardiste dans la promotion et la défense des droits des femmes, rappelant que l'égalité des genres dépendait d'abord et avant de la volonté politique des dirigeants.

Si la prostitution a disparu en tant que réalité sociale institutionnalisée, il convient de noter la résurgence de ce phénomène à partir des années 1990, avec la crise économique, la recrudescence des sanctions imposées par les États-Unis et l'ouverture du pays au tourisme de masse. Le Centre d'éducation sexuelle, dirigée par Mariela Castro Espín, fille de l'actuel Président Raúl Castro et de la fondatrice de la FMC Vilma Espín, joue un rôle important, basé sur la prévention et la persuasion, dans la lutte contre ce fléau.

Cuba a mis en place un arsenal législatif et juridique dissuasif contre la violence de genre. Le Groupe national de prévention et d'attention de la violence familiale, entité transversale multisectorielle et pluridisciplinaire qui inclut les ministères de l'Éducation, de la Santé, de l'Intérieur, de la Justice, les services du Procureur général de la république, de la Médecine légale, du Centre national d'éducation sexuelle, de l'Université de La Havane, du Tribunal Suprême et de l'Institut de Radio et Télévision, est chargé de la lutte contre la violence faite aux femmes. Le Code pénal sanctionne sévèrement ce type d'atteinte à l'intégrité physique et psychologique et la violence conjugale est considérée comme étant une circonstance aggravante.

Si les comportements machistes, sexistes et discriminatoires, hérités de cinq siècles de société patriarcale avec ses obstacles intrinsèques d'ordre culturel, idéologique et psychologique, persistent toujours dans la Cuba d'aujourd'hui et constituent encore un obstacle à l'émancipation pleine et entière des femmes, néanmoins, celle-ci joue indéniablement un rôle prépondérant dans la société et participe pleinement au développement du pays.

Conclusion

La Révolution cubaine a incontestablement ouvert la voie vers l'affranchissement des femmes. Tous ses droits, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, civils ou politiques, sont garantis par la Constitution et les femmes ont été les principales bénéficiaires du processus de transformation sociale initiée en 1959.

Reléguée à un rang social subalterne dans la Cuba néocoloniale, elle est devenue un sujet actif qui a grandement contribué à l'édification d'une société nouvelle basée sur l'égalité et la justice sociale. Les femmes jouent désormais un rôle essentiel dans la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays.

« Toute la patrie se trouve dans la femme », disait, à juste titre, José Martí. Néanmoins, si les normes juridiques existantes permettent l'épanouissement et la réalisation des femmes à Cuba, si les indicateurs et les statistiques restent exceptionnels pour une nation du Tiers-Monde et si les Cubaines n'ont rien à envier à leurs paires des pays les plus développés, il reste encore certains obstacles d'ordre culturel, psychologique et idéologique à franchir dans le chemin sinueux vers l'émancipation totale.

Docteur ès études ibériques et latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, et journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les États-Unis. Son nouvel ouvrage s'intitule *Cuba, parole à la défense !*, Paris, éditions Estrella, 2015 (préface d'André Chassaigne).

Contact : lamranisalim[AT]yahoo.fr ; Salim.Lamrani[AT]univ-reunion.fr
Page Facebook : https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel

Première publication en espagnol : *Al Mayadeen*, 22 août 2015.
http://espanol.almayadeen.net/Article/2lcgNbR9PEi7vaT8AR14hA/mujeres-en-cuba--la-revoluci%C3%B3n-emancipadora-1-2--por-salim-l